

**GAEC DE LA MOULDE**

**Javernac**

**16310 LEZIGNAC DURAND**

# *Avenant Plan d'Épandage d'Effluents d'élevage*

**ICPE soumise à Autorisation**

**Elevage Bovins lait**

**Site Javernac**



**Siège**  
ZE Ma Campagne  
16016 ANGOULEME CEDEX  
Tel : 05 45 24 49 49  
Fax : 05 45 24 49 99  
accueil@charente.chambagri.fr

**Antenne Ouest Charente**  
7 rue du stade  
16130 SEGONZAC  
Tel : 05 45 36 34 00  
Fax : 05 45 36 34 06  
ouest-ch@charente.chambagri.fr

**Antenne Sud Charente**  
BP 14 - 35 avenue de l'Aquitaine  
16190 MONTMOREAU  
Tel : 05 45 67 49 79  
Fax : 05 45 25 19 24  
sud-ch@charente.chambagri.fr

**Antenne Charente Limousine**  
2 et 4 allée des Freniers  
16500 CONFOLENS  
Tel : 05 45 84 09 28  
Fax : 05 45 84 43 83  
ch-limousine@charente.chambagri.fr

**Antenne Nord Charente**  
Avenue Paul Mairat  
16230 MANSLE  
Tel : 05 45 31 05 41  
Fax : 05 45 31 26 62  
nord-ch@charente.chambagri.fr

**Dossier réalisé par Sylvain Jonette**  
TL : 05 45 24 49 40/ 06 19 85 25 12



République Française  
Etablissement public  
loi du 31/01/1924  
Siret 181 600 016 000 24  
APE 9411Z

[www.charente.chambagri.fr](http://www.charente.chambagri.fr)

JUIN 2020

**OBJET DE L'AVENANT :**

Du fait d'une modification importante du parcellaire en fin d'année 2020 d'une exploitation réceptrice de lisier de bovins lait du Gaec de la Moulde, le périmètre d'épandage est modifié.

L'exploitation réceptrice concernée est le GAEC AMELINE DUJARRIER à Massignac.

Une partie de la surface exploitée épandable par ce tiers ne l'est plus : voir détails en suivant.

Le reste du projet (volume d'activité de l'élevage) n'est en aucun cas changé.

**FICHE D'EXPLOITATION N°3**

NOM : GAEC AMELINE DUJARRIER  
 ADRESSE : Champoutre 16310 MASSIGNAC  
 ☎ : 05 45 65 01 70 Mme Ameline Christine

Cultures pratiquées	Surface en ha	Rendement Moyen/ha Qx ou t MS	Exportations d'azote	
			En kg/qtl ou T*	En kg/exploitation
Tourmesol	12,06	20	1,9	458,28
Maïs grain irrigué	35,19	100	1,2	4222,8
Prairie naturelle	4,82	6	25	723
Prairie temporaire	23,71	8	25	4742
jachère	4	0		0
Total Cultivé	79,78		<b>TOTAL A</b>	<b>10146</b>

\* source Comifer 2013

Elevage présent  2020	Production d'azote en kg/animal*	effectif	Production d'azote sur l'exploitation  En kg
Vache nourrice, sans son veau	68	30	2040
Mâle > 2 ans	73	2	146
Femelle < 1 an croissance	25	10	250
Femelle 1-2 ans, croissance	42,5	10	425
Broutard < 1 an, engraissement	27	18	486
Bovins engrais 1-2ans	40,5	18	729
		<b>TOTAL B</b>	<b>4076</b>

\* source Dexel

BILAN AZOTEE SUR L'EXPLOITATION	Nature, origine	quantité	Valeur azotée en unités
Lisier de bovins 3.18un/m3 POTENTIEL importé	Gaec de la Moulde	<b>Potentiel : 1800m3</b>	C = 5724
Autres Matières organiques importés		Néant	0
Matières organiques exportés		Néant	0
Bilan azoté avant apport d'engrais minéraux en kg / exploitation = B – A + C			-346
Bilan azoté avant apport d'engrais minéraux en kg/ ha			<b>-2</b>

Respect du ratio Directive Nitrates 170UN organique/an/ha

## **CONVENTION D'EPANDAGE D'EFFLUENT D'ELEVAGE**

### **ENTRE**

Le GAEC DE LA MOULDE, lieudit Javernac, 16310 LEZIGNAC DURAND

Représenté par un de ses gérants Monsieur VAN DER VELDEN Jean

Demeurant à Javernac, 16310 Lézignac Durand

Et désigné dans ce qui suit par « le producteur »

### **ET**

Le GAEC AMELINE DUJARRIER, lieudit Champoutre, 16310 MASSIGNAC

Représenté par un de ses gérants Madame Ameline Christine

Demeurant à Champoutre, 16310 Massignac

Et désigné dans ce qui suit par « le preneur »

### **AYANT ETE EXPOSE QUE**

\*le preneur accepte d'épandre ou de faire épandre du lisier de BOVINS LAIT sur des terres qu'il exploite,

\*l'objectif de la présente convention est de parvenir à une valorisation agronomique optimale des effluents d'élevage,

### **ARTICLE 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet l'épandage d'effluents de l'élevage de bovins lait produit par l'élevage de Monsieur Van Der Velden Jean le producteur, sur la parcelle mentionnée dans le plan d'épandage et exploitée par Madame Ameline Christine le preneur,

La surface agricole d'épandage disponible pour le lisier de bovins du preneur est

de **65.73ha (spe50m)**

Compte tenu des parcelles désignées, de leur nature et des cultures en place, le preneur s'engage à valoriser annuellement une quantité d'azote organique limitée permettant le respect de l'équilibre de la fertilisation azotée à la parcelle,

## ARTICLE 2 : conditions d'épandage

Le preneur s'engage :

- à n'épandre que sur les parcelles déclarées aptes à l'épandage
- à respecter la réglementation en vigueur
- à prendre en compte la valeur de l'effluent dans le raisonnement de sa fertilisation
- à fournir au producteur tous les renseignements nécessaires à la tenue du cahier d'épandage
- à informer le producteur de l'utilisation d'un autre effluent organique extérieur à sa propre exploitation,
- à ne pas utiliser d'autres effluents organiques sur des parcelles réceptrices d'effluents du « producteur » dans la même campagne culturale

Le producteur s'engage :

- à fournir au preneur tout excédent résiduel éventuel d'effluents de l'élevage de bovins provenant de l'installation classée
- à fournir au preneur toute donnée permettant une utilisation agronomique optimale de l'effluent

## ARTICLE 3 : durée, modification de convention

La convention est établie pour une durée de trois ans tacitement renouvelable,

Toute modification à la présente convention devra faire l'objet d'un avenant qui sera notifié à l'administration (Service des Installations Classées, Préfecture de la Charente),

La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties avec préavis de six mois par écrit recommandé avec accusé de réception,

Fait en deux exemplaires

A. LASSIGNAC....., le 18.06.2020.....

Signature

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Le producteur,

*lu et approuvé*  
*valtebly*

Le preneur,

*Lu et approuvé*

**GAEC AMELINE DUJARRIER**

Champoutre

16310 MASSIGNAC

Tél : 0671 149835

claudeameline@orange.fr

RCS Angoulême 804 97035-TVA FR 22804975035

## **CALCUL DU DIMENSIONNEMENT**

### **DU PLAN D'EPANDAGE du Gaec de la Moulde**

Le projet du Gaec de La Moulde porte sur **650** vaches laitières et leur suite soit une charge annuelle en azote du troupeau de **79350 UN** avec une production de lisier de bovins dilué par les eaux de salle de traite et les pluies de **18744m<sup>3</sup>** et de fumier de **1150T** selon le calcul Dexel. Il y a du pâturage de prévu sur les 2 sites d'élevage sur environ 80ha de prairies.

#### 1) Charge en azote organique d'origine animale sur les exploitations réceptrices de lisier :

Les fiches d'exploitation en annexe, recensent la charge en azote existante et projetée pour chaque exploitation réceptrice.

Deux critères sont chiffrés :

- Le bilan global azoté avant apport d'engrais minéraux :  
Production d'azote organique par le troupeau existant  
+ azote du lisier de bovins importé par le Gaec de la Moulde  
- l'exportation d'azote par les cultures
- La charge en azote organique d'origine animale par an par ha de SAU cultivée (lisier de bovins importé compris) en veillant à ce qu'elle ne dépasse pas 170 (anticipation sur une application Directive Nitrates).

#### 2) Dimensionnement pour faisabilité des chantiers d'épandage :

18744m<sup>3</sup> de lisier sont à épandre chaque année :  
Si on retient la dose moyenne de 45m<sup>3</sup>/ha, la surface nécessaire annuelle est de l'ordre de **416ha**.

A cela il faut prévoir à 25t/ha de fumier, **46ha** pour les 1150T de fumier produit.

Les parcelles du fait de présence de végétation des cultures à des stades périodiquement sensibles ne sont pas constamment disponibles aux épandages de lisier. Il y a donc nécessité de prendre une surface épandable deux fois supérieure au moins aux besoins annuels.

De plus, certaines parcelles plus argileuses ne seront pas portantes aux passages de tonne à lisier en fortes périodes pluvieuses.

Ainsi, 924ha de SPE (surface potentiellement épandable) nous paraît être une surface minimum bien adaptée au projet.

Une surface épandable supérieure et proche (moins d'émissions CO<sub>2</sub> dans le transport) des 2 sites d'élevage a été définie.

### 3) Répartition du lisier de bovins :

Un volume minimum de **8361** m<sup>3</sup> de lisier dilué devra être exporté du Gaec De la Moulde(cf calcul pages 8 & 9 du plan d'épandage).

Des quantités **potentielles** supérieures et adaptées d'exportations de lisier du Gaec De la Moulde ont été définies pour les 7 exploitations réceptrices (cf fiches d'exploitation en annexe) représentant 15600m<sup>3</sup> de lisier dilué.

**Surfaces épandables actualisées en 2020 de l'Exploitation tierce : GAEC AMELINE DUJARRIER**

<b>N° ilot</b>	<b>Nom parcelle</b>	<b>Commune</b>	<b>Type de sol</b>	<b>Surface Exploitée</b>	<b>SPE 50m/tiers</b>	<b>SPE en Aptitude 1</b>	<b>Motif d'exclusion</b>
1GD	Les Sagnes	Le Lindois	Limons/ Gneiss	7,9	6,38		Cours d'eau, habitation
2GD	Champoutre	Massignac	Limons/ Gneiss	64,05	53,89		Cours d'eau, habitation, étangs,
3GD	Les Fontenelles	Le Lindois	Limons/ Gneiss	2,46	0		Cours d'eau
4GD	Chablanc	Mouzon	Limons/ altérite	1,28	1,28		Cours d'eau
7GD	Morandie	Le Lindois	Limons/ Gneiss	1,48	1,38		Habitation
8GD	Morandie	Le Lindois	Limons/ Gneiss	3,02	2,8		Habitation
			<b>TOTAL</b>	80,19	65,73	<b>0</b>	

\*SPE : surface potentiellement épandable ZH : zone humide